

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article667>



Transmission d'Elements d'Inquiétude (T.E.I)

- Direction - Les imprimés, registres, formulaires -



Date de mise en ligne : vendredi 19 avril 2024

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

Transmission d'Elements d'Inquiétude (T.E.I)

Lorsqu'une école souhaite alerter quant à la situation d'un élève, il convient d'utiliser l'annexe 1 " Transmission d'éléments d'inquiétude " (lien en bas de page)

Le service social en faveur des élèves vient d'être doté d'une nouvelle messagerie dédiée au premier degré :
dsden76-ssfe-1d@ac-normandie.fr

Cette adresse doit être utilisée pour tous les envois de transmissions d'éléments d'inquiétude (TEI).

Pour rappel, les transmissions d'éléments d'inquiétudes doivent être transmises à l'IEN qui fait le lien avec la DSDEN 76.

Concernant le conseil technique apporté aux équipes, aux directeurs et directrices d'école, le SSFE reste joignable téléphoniquement aux numéros suivants :

Secrétariat du SSFE : Tél. 02.32.08.97.77

Mme Lemoine, conseillère technique référente premier degré :

Tél. 02.32.08.98.12 / Portable 06.13.19.22.96

Par ailleurs, la famille doit être prévenue de la transmission de cet écrit : art. L.226-2-1..." sauf intérêt contraire de l'enfant, le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale ou le tuteur, sont préalablement informés de cette transmission, selon des modalités adaptées ".

Vous trouverez ci-joint un compte-rendu du temps de travail des directeurs du 25 mars 2024 sur le sujet.

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/sites/elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/docx-a6e7c.svg>

[Lien vers le guide de protection de l'enfance](#)